

M1 droit notarial

Par **SokEttE**, le 17/08/2010 à 00:56

Bonjour tous le monde,

Je dois m'inscrire en M1, et après avoir éliminé certains masters, je me rend compte que je souhaite m'inscrire en M1 droit notarial afin de devenir notaire, néanmoins, j'ai quelques questions à propos de ce master:

Est ce un master vraiment difficile comme on me l'a dit, car je me doute qu'il faudra travailler beaucoup, mais j'ai peur de planter mon année ! (image not found or type unknown)

Ma deuxième question concerne les matières de ce master, en effet, je suis très bonne en droit du travail et moins en civil, sauf que pour le master droit notarial il me semble évident qu'il aurait mieux fallu que je sois bonne en droit civil...donc est ce que le droit civil étudié en M1 est sensiblement le même que pendant la licence?

Dernière question pour ceux qui ont fait ce master, est ce seulement les personnes avec 14 de moyenne qui choisissent cette voie, ou alors est ce que c'est possible de réussir sans avoir eu forcément une mention, je n'ai jamais été au rattrapage, j'ai des notes correctes mais j'ai l'impression que c'est un master hyper compliqué.

Par **Elenita**, le 17/08/2010 à 13:48

bonjour,

J'ai fait un M1 Droit notarial et je suis actuellement en fin de M2 (mes examens sont en sept). quel que soit le Master, comme vous l'avez dit, cela nécessite du travail.

Je pense que la charge de travail et la répartition des cours (en M1 puis notamment en M2) dépend de la fac. certains ont davantage cours le soir, certains ont leurs cours de M2 sur trois jours (3 jours intenses) et d'autres sur une semaine avec des plages horaires pour se reposer ou bosser ses séminaires et autres préparations.

concernant le droit civil, il est clair que c'est une matière fondamentale pour le droit notarial : néanmoins, vous allez revoir les notions les plus importantes (certaines qui ont seulement été évoquées en L2 faute de temps) ce qui vous permet de vous remettre à niveau.

me concernant, je n'avait pas eu d'excellentes notes en L2 en droit des obligations et pourtant je n'ai eu aucun problème en master 1 avec le cours de droit civil : il faut travailler certes mais rien n'est insurmontable.

ce qui sera important sera de choisir votre M1 en fonction du M2 que vous visez : pour le droit notarial, certains directeurs de master 2 exigent que telle matière ait été suivie out elle autre en TD... regardez bien la plaquette des matières!

il se peut si vous changez de fac après la licence que vous n'avez pas vu certaines matières alors qu'elles ont été vues dans votre fac d'arrivée en licence (c'est le problème que j'ai rencontré). il vous faudra donc les rattrapper en master 1 parfois pour pouvoir ne serait ce que postuler pour le M2.

concernant le niveau, sauf exceptions, il n'y a pas de restriction pour intégrer le M1 : mais si vos notes sont un peu justes, essayer de travailler davantage ou de mieux vous concentrer sur les matières dans laquelle vous n'avez pas d'excellentes notes pour monter votre persévérance, vos capacités de travail et votre détermination à progresser.

pensez aussi aux stages qui agrémentent un CV : il est difficile de trouver un stage dans une étude notariale l'été mais il l'est encore plus quand ils 'agit de trouver le stage de 2 ans de DSN.

alors essayer de vous construire un réseau professionnel dès que possible..

enfin tous les étudiants pris en M2 n'ont pas eu des mentions à chaque semestre : ils ont un niveau correct(c'est indéniable), une bonne détermination, beaucoup de volonté et des stages par ci par là..

de plus, vous n'avez jamais été au rattrapage!!!

chaque responsable de master a ses propres critères (parfois voire souvent occultes) donc riren n'est perdu.. il faut donner le meilleur de soi, se donner les moyens d'y arriver : c'est là que réside à mon sens la réussite du M1.

Par **SokEttE**, le **18/08/2010** à **17:18**

Merci pour ta réponse, c'est bon je suis inscrite!! Je me lance et on verra bien, je suis motivée pour réussir ... le droit civil me fait peur mais bon après il faut bien se lancer. Est ce que quelqu'un sait si le concours du CFPN est compliqué? et le prix?

Par **SPICY**, le **03/06/2012** à **18:42**

que faire si pas acceptée en M2 droit notarial ou gestion de patrimoine mais titulaire du M1 droit notarial ?

Par **Yn**, le **04/06/2012** à **10:44**

Passer le concours du CFPN pour suivre la formation notariale.

Par **BARACUDA**, le **04/06/2012** à **10:53**

Merci Yn

et en cas d'échec au Cfpn , il vaut mieux faire un master 1 ou un master 2 ?

Dans quelle spécialité , pour se représenter au master 2 de droit notarial , l'année suivante ?

Certaines facs comme Bordeaux n'acceptant pas les doublants de Master 1 droit notarial !

Par Yn, le **04/06/2012** à **11:11**

En sortant d'un M1, il est préférable de s'inscrire dans un M2 (droit notarial, droit et gestion du patrimoine, droit immobilier, droit de la famille).

Refaire un M1 quand tu as la possibilité de t'inscrire en M2 n'est pas une bonne idée.

Par **Candice54**, le **08/06/2012** à **02:25**

Il y a beaucoup de possibilités à la sortie d'un M1 notarial : il n'y a pas forcément que le CFPN ou le M2 du même nom. J'en sors fraîchement et je dois avouer que j'ai dû me battre toute l'année durant pour rafraîchir la mémoire à mes compagnons d'infortune : à Nancy il se nomme Master 1 notarial, IMMOBILIER et PATRIMONIAL.

En éludant les deux derniers termes beaucoup se ferment les portes de masters très intéressants. La preuve en est que je postule actuellement pour le master 2 négociation et ingénierie patrimoniale sans avoir jamais eu l'envie d'entrer au CFPN ni même d'y postuler.

Je ne pense pas qu'il soit plus difficile qu'un autre : c'est la sélection à l'entrée des masters auxquels il ouvre les portes qui est délicate. Avoir son année ne suffit pas la plupart du temps, il faut une mention ou un dossier en béton armé avec plusieurs stages à son actif.

Par contre, je tiens à te mettre en garde... l'ambiance n'est pas toujours au rendez vous... Personnellement je n'ai pas du tout aimé l'atmosphère chargée d'électricité de cette année... Certains et certaines avaient tendance à... euhm... comment dire ça poliment ?

Pêter plus haut que le *bip* ^^

Par Yn, le **08/06/2012** à **11:46**

Candice54, ces domaines sont intéressants, il y a des opportunités et de nombreuses passerelles (pour exemple, je connais quelqu'un sorti du CFPN qui est en M2 gestion du patrimoine à défaut de trouver un stage, et la plus-value de la formation notariale est considérable).

La gestion du patrimoine est un domaine vraiment intéressant, je me serai bien orienté là-

dedans si je n'avais pas pu poursuivre en recherche.

Par **Candice54**, le **08/06/2012 à 13:15**

Oui mais dans ce cas pas besoin d'un M2 notarial; un M1 est largement suffisamment et ne fait pas perdre une année bêtement si je puis dire.

En outre, vu les matières de la plaquette du M2 NIP de Nancy, le M1 était vraiment le meilleur tremplin juridique (fiscalité, gestion de patrimoine, libéralités, régime matrimoniaux, contrats spéciaux etc...). Le M2 est trop orienté notariat pour convenir davantage.

Je pourrai vous en dire plus à la rentrée si mon entretien d'admission se passe bien (j'espère car ayant été acceptée chez LCL je serais complètement défaite et démoralisée s'ils ne me prenaient pas...); mais à première vue et d'après les témoignages que j'ai pu recueillir lors de ma recherche d'informations sur ce M2, c'est vraiment une voix royale. Le seul détail qui pourrait freiner certains juristes c'est le coté commercial et les objectifs.

Donc pour conclure sur le M1 notarial : non il n'est pas plus difficile, la sélection est juste beaucoup plus délicate à la sortie. Une question toute bête, combien as tu obtenu en licence ?

Par **clerc-caro59**, le **09/04/2013 à 09:43**

qui connaît quelqu'un qui aurait fait le M2 professionnel droit notarial à PARIS II ASSAS PANTHEON en formation continue, avec l'INAFON ?
et avant cela, le DNE ?
merci d'avance pour vos réponses...

Par **liladescada**, le **25/07/2014 à 21:45**

bonsoir à tous ,
je suis en L2 de droit et je pense m'inscrire en M1 en droit notarial à Nancy , quelles sont les épreuves aux examens (dissert, commentaires d'arrêt) . Comment se déroulent les TD ?
Merci pour vos réponses :)

Par **audslmf**, le **02/09/2014 à 16:44**

Bonjour à tous,

Je me présente, je suis étudiante en droit à l'Université d'Evry depuis deux ans et je passe cette année en troisième année.

L'année n'a même pas encore commencé mais je me soucie déjà énormément de mon

orientation professionnelle après la licence... J'envisage jusqu'à présent de me diriger vers un master droit notarial afin de devenir notaire (ou collaboratrice de notaire) mais j'avoue être encore une enfant dans le vaste monde de juriste. Mon entourage a tendance à me dissuader de me diriger dans cette voie, me conseillant plutôt de m'orienter vers le droit public où la sécurité de l'emploi est plus forte et l'investissement personnel moins important... Ont-ils raison ?

Si parmi vous il existe des personnes qui connaissent ce milieu, pouvez-vous m'éclairer davantage sur les avantages et les inconvénients du métier de notaire ? Afin que je ne m'arrête pas aux simples "on dit..."...

Si vous avez des conseils à me donner pour m'aider à choisir mon futur master OU TOUT AUTRE INFORMATION UTILE sur mon projet professionnel JE SUIS TOUTE OUIË.

Merci d'avance,

Et bonne rentrée à tous !

Par Yn, le **03/09/2014 à 09:40**

Salut,

Je ne suis pas notaire, mais quelques informations utiles :

- Pour le cursus, utilise la fonction recherche du forum, j'ai déjà expliqué toutes les étapes dans d'autres topics.

[citation]on entourage a tendance à me dissuader de me diriger dans cette voie, me conseillant plutôt de m'orienter vers le droit public où la sécurité de l'emploi est plus forte et l'investissement personnel moins important... Ont-ils raison ?[/citation]

Je ne vois pas sur quoi ils se basent pour affirmer cela, surtout pour l'investissement personnel. Le droit est un monde de bosseurs, peu importe le domaine dans lequel tu exerceras.

Il faut faire la part des choses entre public et privé.

Quantitativement parlant, les débouchés sont plus nombreux en droit privé. Un bon étudiant trouvera du travail s'il s'opte pour une des spécialités porteuses du privé : affaires, fiscalité, propriétés intellectuelle/industrielle, l'international, etc. Tous mes camarades de promo ayant opté pour l'une de ces spécialités sont aujourd'hui en poste, souvent en tant qu'avocat (collaborateur, évidemment), notaire (assistant ou non s'ils ont soutenu leur mémoire) ou juriste d'entreprise pour certains. Bien sûr, la condition requise est d'avoir un bon dossier (L1-M1) pour prétendre à un bon M2.

Il y a quelques années le droit public était "le bon plan", peu d'étudiants s'orientaient dans cette branche et le rapport débouchés/étudiants demandeurs était intéressant. Autrement dit, à la louche, à peine 15% des étudiants s'orientaient en droit public. Aujourd'hui, la donne a changé, cette filière attire de plus en plus de monde sans que les débouchés aient augmenté

de façon significative.

Pour en revenir au notariat, note déjà que les études sont longues (7 ou 8 ans selon le cursus) et qu'il s'agit d'une filière sélective, j'entends par là que des (bonnes) mentions sont obligatoires en L3 et M1.

Pour l'aspect professionnel, la difficulté est de trouver un stage : après la formation, un stage est obligatoire (24 ou 31 mois selon le cursus) lors duquel tu es payée en moyenne 1400 euros, un peu moins la première année, un peu plus la seconde. La conjoncture actuelle n'est pas exceptionnelle, et tu peux être amené à postuler très loin de chez toi, en ville comme à la campagne.

Niveau travail, il est clair que tu bosses, les journées sont longues, compte environ 9h-19h, souvent plus tard le soir. Bref, tu bosses pour les associés (tu rédiges, tu gères les dossiers, tu contactes les clients, les services, etc.).

Pour les perspectives d'association, c'est un peu la loterie... Tu auras le temps de voir venir.

Sinon c'est un beau métier, tu touches à de très nombreuses branches du droit, c'est intellectuellement intéressant.

Par **Isidore Beautrelet**, le **07/06/2017** à **07:57**

Bonjour

Suppression d'un doublon

Par **mimilie**, le **27/11/2017** à **13:45**

comment faire pour être accepté en M1 droit notarial. Sur quoi se base t-on? J'ai une très bonne mention en master 1 droit privé et master 2 en droit des affaires et fiscalité. puis-je avoir une chance.

Par **pimprenelle**, le **27/11/2017** à **17:54**

Bonsoir Mimilie,

Si tu as un M1 droit privé et un M2 en droit des affaires pourquoi ne postules-tu pas directement dans un M2 de droit notarial ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/11/2017** à **07:35**

Bonjour

Très bonne question de pimprenelle !

Vous avez en effet la possibilité de postuler directement en M2.

Quant à vous dire si vous avez vos chances, c'est difficile de répondre. Mais si vous avez un bon dossier on ne peut que vous encourager à le faire.

Par **mimilie**, le **30/11/2017** à **08:00**

si je postule en M1 c'est parce qu'on m'a toujours dit que master 2 est très sélectif. En sus de cela, ma moyenne générale en licence est de 11.72 (ça craint)